

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 13 Novembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Présents : Didier THIEBAUT – Maire  
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.  
Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER –  
Véronique JOLLY - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Jean-Michel ROYER pouvoir à ELODIE VIREY  
Karine RODRIGUEZ pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Madame Anne PETITEAUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

#### **I. TRAVAUX EN COURS .**

##### **EGLISE :**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions de chantier et l'avancement des travaux de l'Eglise.

Eu égard les risques de gelée les enduits extérieurs seront faits au printemps.

L'appel d'offres de la 2<sup>ème</sup> tranche a été publié et la réception des offres est fixée au Vendredi 15 Décembre 2017.

Les accords d'attribution de subventions DRAC, Conseil Départemental, Régional semblent être les mêmes que la 1<sup>ère</sup> tranche.

L'inauguration du Coq a eue lieu le 11 Novembre dernier.

Une réunion du Fonds de Dotation a eue lieu le 20 Octobre dernier :

Une manifestation de « fin de 1<sup>ère</sup> tranche » sera faite lors de l'inauguration de la Chapelle Sainte Béline (1<sup>er</sup> semestre 2018)

Projet création musée dans les locaux de Sainte Béline – nouvelle association (Landrivilla)

Chauffage Eglise : des réflexions et études seront menées

## **TRANSFORMATEUR :**

L'ancien transformateur a été retiré, le SDEA cherche une entreprise pour effectuer le bardage bois et la couverture du nouveau transformateur, afin d'assurer la finition du chantier.

Un bicouche sommaire a été effectuée Rue Derrière l'Eglise.

Par la suite l'embellissement sera vu par les Commissions Fleurissement et Voirie.

## **MAIRIE :**

Rendez-vous est pris avec Monsieur PIERSON, Architecte, lundi 27 Novembre 2017 à 14 h.

## **II . COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :**

### **- Commission Action Sociale :**

#### **Colis des Anciens :**

70 colis seront distribués le 16 Décembre 2017 à 9 h 30.

#### **Secours en Argent :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'allouer pour l'année 2017 une aide en argent de 200 € (deux cents euros) à chacune des personnes suivantes :

- Mme THAUREAU Paulette
- Mme LEMOINE Marie-Claire
- Mme BAUDOIN Jeannine

**DECIDE** qu'un bon d'achat de 200 € (deux cents euros) pour l'installation dans son logement sera alloué à Monsieur DEMAILLY Jean.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### **Commission des Fêtes :**

Les sapins seront livrés le 27 Novembre et posés le 28 novembre prochain, rendez-vous aux abattoirs à 8 h 30.

Les décorations seront installées le 02 décembre à 9 h 00.

Les illuminations des rues seront posées le 04 décembre prochain.

#### **Conseil d'Ecoles :**

Elodie VIREY fait le compte rendu du Conseil d'Ecole

- Bilan des activités
- Effectifs rentrée 2017 :  
Maternelle Landreville : 22  
Ecole primaire Loches : 21  
Ecole primaire Landreville : 25

Kermesse prévue le 30 Juin 2018

Portes fermées et sonnettes à voir.

### **Cimetière :**

Liste des concessions temporaires établies  
La pose des pancartes pour renouvellement a été faite avant la Toussaint  
Réunion à prévoir : Mercredi 06 Décembre 2017 à 19 h

Landreville Infos :  
Parution prévue fin novembre

### **Vœux du Maire :**

Lundi 08 Janvier 2018 à 18 h 30

## **II. PERSONNEL COMMUNAL :**

### **PAMELA JOFFRE :**

La reprise est prévue au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Son nouvel emploi du temps, suite au retour à la semaine à 4 jours, lui a été transmis par mail et par courrier.

### **Renouvellement CDD Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe.**

Considérant la délibération en date du 30 novembre 2016, en application du 5° de l'art. 3-3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, décidant la création à compter du 01 Février 2016 d'un emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la cantine, la garderie scolaire, les bâtiments communaux et le périscolaire à temps non complet à raison de quinze heures hebdomadaires annualisées.

Considérant le contrat à durée déterminée d' Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la cantine, la garderie scolaire, les bâtiments communaux et le périscolaire contractuel de catégorie C pour exercer les missions suivantes : Entretien des bâtiments communaux, accompagnement, encadrement des enfants à la cantine, la garderie et le périscolaire avec service des repas. à temps *non* complet, à raison de 15 heures hebdomadaires annualisées passé entre la Commune et Madame Jocelyne MILESI à compter du 01 Février 2017, pour une durée de un an renouvelable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,  
DECIDE le renouvellement dans les mêmes termes du contrat à durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 jusqu'au 31 Juillet 2019.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre le contrat correspondant et à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **DOCUMENTS URBANISME :**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer aux services du Conseil Général

## **BAUX COMMUNAUX :**

Bail locatif Bruno FAVIER

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers émanant de Monsieur FAVIER Bruno et DE LANGE Thomas relatif à une cession partielle de parcelle ZC 122 pour 55 a 73 ca au profit de Thomas DE LANGE pour lui permettre de s'installer.

Après renseignements pris auprès de la Chambre d'Agriculture, l'installation ne peut se faire soit :

- La personne doit être majeure et avoir le Bac
- si la personne n'a pas le Bac, il faut une autorisation de la DDT pour une surface minimum de 75 ares.

Une réponse aux courriers sera faite en ce sens.

**Bail Jean ORMANCEY** : le paiement annuel a été appelé par le Notaire chargé de la succession.

**Bail Jacques LOUIS** : la famille n'a pas donné de nouvelles.

## **CONVENTION EDUCATRICE SPORTIVE :**

Considérant la délibération de la Commune d'Essoyes en date du 16 Mars 2017 relative à la mise à disposition au RPI Landreville, Loches sur Ource, Viviers sur Artaut, d'une éducatrice sportive à compter du 06 Mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE

- l'avenant 2016-2017 pour la mise à disposition d'une éducatrice sportive à compter du 06 Mars 2017 à raison de 10 h par semaine pour l'année scolaire 2016/2017 au coût de 9 € de l'heure au RPI Landreville, Loches sur Ource, Viviers sur Artaut.

et

- l'avenant 2017-2018 pour la mise à disposition d'une éducatrice sportive à compter du 04 Septembre 2017 à raison de 7 h 30 par semaine pour l'année scolaire 2017/2018 au coût de 9 € de l'heure au RPI Landreville, Loches sur Ource, Viviers sur Artaut.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, Président du RPI à signer les avenants relatifs à cette décision.

## **IV. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT**

#### **Renouvellement de la convention de prestations intégrées**

Par délibération du **06 Juin 2012** notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la

Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration le 31 décembre prochain, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-Xdemat n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-Xdemat.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la SPL, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

#### **DELIBERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, après examen, décide

- d'approuver le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-Xdemat, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe,
- d'approuver sa représentation au sein du Conseil d'administration, par la personne désignée à cet effet, par les actionnaires, membre de l'Assemblée spéciale du département auquel la Collectivité appartient, après les dernières élections municipales, pour exercer en leur nom, un contrôle conjoint sur la société.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Elagage chemins :**

L'élagage des chemins a été réalisé par BCBR.

Etre plus vigilants à l'avenir sur le suivi des travaux – voir avec l'AFR.

- **Questions diverses :**

Anne PETITEAUX :

- Lave vaisselle MPT : eau stagnante
- Commandes eau froide et eau chaude inversées.

Véronique JOLLY :

- Compte rendu soirée Beaujolais Nouveau
- Les QR Codes posés
- Marché de Noël de l'Association Au Fil des Mots le 9 décembre prochain
- Nouvelle Association : Landrivilla

Régis MONNIER :

Suite à réunion COPE :

tarifs assainissement légèrement augmentés

Eau :

Problème de chlore

Pression château eau et bornes incendies

Roger PHILIBERT :

Portail Maison des Associations

Jean-Luc GALLEY :

Travaux CUMA du Suchot en cours – Canalisation à 1 m en dessous : plantations impossibles –

aller voir sur place - Commission Voirie et Conseil Municipal : Vendredi 24 Novembre 14 h

Jean-Philippe LOUIS-THIVET :

Ramassage monstres CCBC

Didier THIEBAUT :

Projet étude CCBC concernant le ramassage des ordures ménagères :

- Selon le nombre de passages
- Les contenants seront mis à disposition selon le nombre de personnes du foyer.

Maison de santé Bar sur Seine

Projet crèche

Commande sacs tri

Installation Ostéopathe en décembre à Landreville

La séance est levée à 20 h 25, la prochaine réunion aura lieu en janvier prochain.